

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/12/2009

Réception par le Prefet : 18/12/2009

Publication : 23/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-16-3-2

Séance du jeudi 17 décembre 2009

BRUNSTATT RD 432 – SECTION RUE DU FOSSÉ/GIRATOIRE AVEC LA RD 8 BIS I POSE D'UN ENROBÉ ACOUSTIQUE CONVENTION FINANCIÈRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le règlement financier du Département,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention financière à conclure avec la Commune de BRUNSTATT, qui prévoit la participation financière de la part de la Commune aux travaux de renouvellement de la couche de roulement de l'avenue d'Altkirch (RD 432) à BRUNSTATT, pour un montant estimé à 3 200 € HT, qui correspond au surcoût des travaux.
- m'autorise à signer cette convention à conclure entre la Commune de BRUNSTATT et le Département.
- note que la recette de 3 200 € HT sera imputée au budget du Département au Programme A131, Chapitre 13, Nature 1324, Millésime 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté